

Objet : Activités sportives – Tarifs vacances de décembre 2025

Le Maire de la commune de Saint-Rémy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délégation du Conseil Municipal accordée à Madame le Maire par délibération n°60/20 du 24 septembre 2020 et complétée par la délibération n°043/21 du 30 juin 2021 autorisant Madame le Maire à demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions en fonctionnement ou en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant estimé du projet subventionné,

Considérant qu'il y ait lieu de fixer les tarifs des activités proposées par le service des Sports.

D E C I D E

ARTICLE 1 :

Les tarifs suivants seront appliqués pour les activités du service des Sports pour les vacances de décembre 2025 :

DATES	ACTIVITES		SAN REMOIS	EXTERIEURS
	INTITULE	SEANCE(S)		
22 décembre 2025	Parcours motricité	1	1 €	2 €
23 décembre 2025	Parcours motricité	1	1 €	2 €
22 décembre 2025	Foot en salle	1	2 €	4 €
23 décembre 2025	Tennis de table	1	2 €	4 €
24 décembre 2025	Hockey en salle	1	1 €	2 €
24 décembre 2025	Karting	1	10 €	20 €

Le paiement s'effectue en espèce ou par chèque.

ARTICLE 2 :

Madame la directrice générale des services sera chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 :

Cette décision peut être contestée dans les 2 mois à compter de sa notification, soit auprès de Madame le Maire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon qui peut être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr pour un recours contentieux.

ARTICLE 4 :

La présente décision sera publiée conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 et l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Ampliation sera adressée :

- A la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône, la Trésorerie Municipale

Fait à Saint-Rémy, le 24 novembre 2025

Florence PLISSONNIER


Maire

